



COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL
31 janvier 2019 à 18 Heures 30
Espace d'animation La Route Bleue – Serves sur Rhône (Drôme)

Titulaires présents : Mmes GUIBERT Annie, CHRIST Agnès, DELHOMME Gwendoline, MARIAUD Dominique, Mrs BANC Michel, BILLON René, BLACHE Serge, BRUNET Michel, CHABOUD Hervé, DAUJAN Nicolas, DELHOME Jean-Claude, FEURET Alain, MILAN Philippe, MOULIN Bernard, PLANTARD Daniel, PRADELLE Jacques, SANDON Alain, SIFFLET Jacques, BOURGET Vincent, BRUN Robert, CHARRIN François, CHRIST Agnès, CROS Christian, DELALEUF Alain, DUFFAUD Xavier, GIBOT Hervé, GIRARDET Alain, JULIEN Louis, LACROIX Alain, MARGNAT Flavien, MONTAGNE Pierre, MURE Irénée, ROZIER Jean-Marc, VIAL Patrice.

Titulaires excusés : Mmes BOUDARD Joëlle, GUILLERMIIN Marie-Pierre, PARRIAT Chantal, Mrs BIRRAUX Gérard, CHOMEL Guy, PONTON Jack, AGERON Jérémy, CHENEVIER Frédéric, DESCORMES Michel, VERRON Jean-Marc.

Suppléants ayant voix délibérative : Mmes JAY Evelyne, Mrs BOUTRY Geoffrey, CETTIER Roland, REBOULLET Patrice, RIBES Yvan, COQUELLE Jean-Yves.

Titulaires absents : Mmes BOUVET Chantal, CHAMPET Odile, DURAND Nicole, PEREZ Laurence, SASSOLAS Aurélie, VIGIER Diane, Mrs GUIRON Emmanuel, PLANTIER Claude, PLOUVIER Gérald, SEAUVE Michel, BAROU Jean-Claude, BERTHALIN Michel, BOUVIER Eric, CHEVAL Jacques, CORNILLON Yves, DAS NEVES BICHO Horacio, DE FLAUGERGUES Frédéric, DELAUNAY Jean, DESCOURS Dominique, DURAND Nicole, DUTEL Frédéric, FERLAY Aurélien, JOUVET Pierre, MALSERT Didier, MARON Gilbert, MORGUE Gilles, ROUSSERIE Thierry, TRACOL Stéphane.

Membre ayant donné pouvoir : M CHOMEL Guy à M PLANTARD Daniel, M CHENEVIER Frédéric à M ROZIER Jean-Marc.

Nombre de votants : 41

Le Président propose comme secrétaire de séance monsieur Jean-Yves Coquelle, qui accepte.

**Le président propose l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 13 Novembre 2018
Compte rendu adopté à l'unanimité**

Monsieur LAFUMA, maire de Serves sur Rhône accueille les délégués et leur souhaite une bonne séance de travail.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1. Rapport d'orientation budgétaire 2019

Michel BRUNET, vice-président en charge des finances commente de façon exhaustive le document projeté à l'assemblée.

Le rapport d'orientation budgétaire comprend une synthèse de l'activité du syndicat au cours de l'année écoulée. Principaux chiffres en termes de tonnages, de flux financiers avec précisions sur les moyens humain et technique alloués pour remplir les missions. Une partie du document est consacrée aux évolutions pressenties pour l'année en cours, l'orientation budgétaire avec notamment l'évolution des coûts et des recettes et enfin les investissements proposés nécessaires à l'accomplissement des tâches (actuelles ou nouvelles).

La présentation achevée quelques questions et observations sont formulées :

Madame CHRIST pour une première intervention concernant le personnel de déchetteries dont on a évoqué, lors d'un précédent conseil, les conditions de travail, suivie d'une seconde intervention relative à la collecte des médicaments.

Le président rappelle, qu'effectivement, il serait indispensable de recruter des agents pour l'accueil en déchetteries afin de rendre un meilleur service tant pour les usagers que pour l'application des consignes. Quant aux médicaments il rappelle également qu'ils doivent être déposés en pharmacie.

Une question est posée pour la réception des pneus en déchetterie. Le président précise qu'un samedi par mois dans chacune des déchetteries du SIRCTOM les pneus sont réceptionnés. Normalement, seuls les pneumatiques de véhicules légers sont admis ; nombreuses exceptions sont constatées par le dépôt de pneus de poids lourds, tracteurs.

Monsieur JULIEN intervient pour évoquer de nouveau la nécessité de rénover la signalétique installée au niveau des ilots et de recruter des chauffeurs supplémentaires pour la période des fêtes de fin d'année où les conteneurs débordent constamment.

Les investissements proposés pour 2019 sont longuement détaillés.

Le président précise que la mise en sécurité des déchetteries débutée courant 2018 continue sur 2019. Les premières constatations quant à l'efficacité du dispositif sont positives.

Le véhicule de collecte est destiné, d'une part à renforcer les moyens actuels (2 camions de collecte OMr couvrent actuellement l'ensemble des besoins) et d'autre part permet d'anticiper les besoins supplémentaires qui vont émerger lors du passage en extension de consignes de tri.

Le camion de transfert inscrit au budget 2019 est un renouvellement du parc cohérent avec l'amortissement en cours.

Le véhicule léger pour le lavage interroge quant à son efficacité madame GUIBERT. Il lui est précisé que ce matériel est destiné au lavage externe des conteneurs pour des interventions complémentaires à celles du camion utilisé habituellement pour un lavage complet.

Il est évidemment précisé par le président que ces achats sont accompagnés du recrutement du personnel nécessaire à leur exploitation optimale. Crédits nécessaires inscrits au budget de fonctionnement qui sera examiné lors de la séance du conseil le 28 février prochain.

Pour conclure cette présentation monsieur BRUNET apporte quelques précisions importantes : l'ensemble des investissements 2019 est financé sans faire appel à l'emprunt et la participation demandée aux EPCI n'augmente que de 1.85% par rapport à 2018.

**Le conseil syndical prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.
Le conseil syndical approuve à l'unanimité les investissements proposés pour 2019.**

2. Convention Eco-DDS

Monsieur Hervé GIBOT, vice-président en charge des déchetteries rappelle que le SIRCTOM a opté voici quelques semaines pour l'adhésion au groupement de commandes constitué par le SYTRAD pour un traitement approprié des déchets diffus spécifiques (DDS) à l'aide de filières adaptées.

Le SYTRAD a rédigé un cahier des charges qui nous a été soumis et une convention qu'il convient de vous soumettre pour autoriser le président à apposer sa signature.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention

3. Personnels du SIRCTOM - Quotas

Monsieur Patrice VIAL, vice-président en charge du personnel présente le point suivant :

Par délibérations antérieures, il a été instauré des quotas limitant voire interdisant l'évolution de carrière de certains agents.

Ce mode de fonctionnement est improductif bloquant inutilement les agents et peut engendrer une démotivation.

Il est donc proposé la suppression des quotas étant précisé que la promotion reste évidemment conditionnée à la façon de servir, à l'appréciation du chef de service et décider expressément par le président du syndicat.

Monsieur Jean-Marc ROZIER intervient pour préciser que ces quotas sont une double sanction, la première étant que le statut de la fonction publique territoriale comprend d'ores et déjà des quotas pour l'accès à certains grades.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la suppression des quotas

4. Travaux à Tain - participation

Le président prend la parole pour présenter le sujet suivant :

Il a été édifié un muret entourant l'ilot installé sur le parking de Netto à Tain l'Hermitage. Ce muret protège l'ilot et permet l'accès aux camions du SIRCTOM libérant l'emplacement nécessaire.

Le SIRCTOM et la commune de Tain ont donc décidé de participer chacun à hauteur de 50%. La dépense est de l'ordre de 3700 € (comprenant muret et reprise d'enrobé).

Le SIRCTOM ayant fait l'avance de l'intégralité de la dépense, il convient de l'autoriser à recouvrir 50% de la somme facturée par l'entreprise et intégralement payée par le syndicat auprès de la commune de Tain l'Hermitage.

Monsieur PLANTARD, élu à Tain, intervient pour évoquer le fait que les travaux ne sont pas achevés et que cette situation entraîne des incivilités. Il informe également l'assemblée que cet ilot serait probablement prochainement déplacé pour permettre la réalisation de projets immobiliers.

Compte-tenu de ces informations, messieurs ROZIER et SANDON posent le bien-fondé d'achever les travaux d'aménagement.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité, moins une abstention (M. SANDON), l'appel à participation à la commune de Tain.

5. Extension des consignes de tri

Le dernier point à l'ordre du jour est présenté par le président et est un sujet important.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte (loi du 17 août 2015) prévoit l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022...

CITEO est l'éco-organisme chargé de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Ces mesures d'accompagnement doivent soutenir les initiatives locales et l'ensemble des acteurs du tri.

Pour cela CITEO a lancé récemment, le 29 octobre 2018, un appel à candidature pour l'extension des consignes de tri.

Dans ce contexte le SYTRAD, auquel le SIRCTOM adhère, travaille sur un projet d'adaptation de son centre de tri afin d'être en capacité de recevoir tous les emballages plastiques. L'objectif étant d'être opérationnel au cours de l'été 2021...

Le SYTRAD va donc répondre à l'appel à candidature de CITEO, **délai ultime de réponse le 1er mars à 16 heures**, afin de pouvoir bénéficier des aides à l'investissement...

Cependant, aspect important, les règles d'éligibilité dictées par CITEO imposent que l'AAC de l'opérateur en charge du tri (SYTRAD) soit accompagné simultanément de l'AAC de l'opérateur en charge de la collecte (SIRCTOM).

Chacun des opérateurs SYTRAD et SIRCTOM doit pouvoir justifier dans son AAC de l'engagement réciproque.

Enfin, à noter un point important, voire bloquant : pour que l'AAC du SYTRAD soit accepté il faut que 75% de la population relevant de son territoire soit adhérente au projet, donc que l'ensemble des principaux EPCI adhérent déposent un dossier de candidature.

Il convient donc de se déterminer sur le dépôt de candidature auprès de CITEO.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet

Et autorise le président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre du projet.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Le secrétaire,

Le Président,

Jean-Yves COUELLE

Pierre MONTAGNE